

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 16 MARS 2016

L'An Deux Mille Seize, le seize mars à dix-neuf Heure, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs François DENISSIEUX, Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Christiane GUICHERD, Virginie MAS, Hervé MASSARDIER, Patricia MIQUET, Didier PIGNARD, Olivier SUSINI, Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS.

Madame Patricia MIQUET présente un pouvoir de Madame Michelle HUVET

Monsieur François DENISSIEUX présente un pouvoir de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Objet : Considérant que le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Que son résultat reflète la gestion des finances du syndicat intercommunal pour l'exercice 2015.

Compte Administratif 2015

Qu'il fait apparaître les résultats suivants :

- Dans la section de Fonctionnement, un **excédent cumulé de 513 442.44€**
- Dans la section d'Investissement, un **déficit cumulé de 209 671.03€**
- Des **restes à réaliser** à reporter en 2016 :
 - 6 811.18 € en dépenses,
- Des charges et des produits rattachés en section de fonctionnement pour 3 476.80 € et 26 101.38€.

Considérant qu'après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2015, le Président quitte la salle du conseil, le doyen, fait voter le Compte Administratif.

Après délibération, à l'unanimité

Le Comité Syndical :

- **ADOpte** le Compte Administratif 2015.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU
REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au
représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 18 mars 2016

Le Président

Jean-Pierre TALUT

